

<http://perdonnet.fr/Formation-Sauveteur-Secouriste-du-665>



# Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

- Formation -

Date de mise en ligne : vendredi 13 novembre 2015

---

Copyright © Lycée Professionnel Auguste Perdonnet, BAC pro, CAP,  
Formations industrielles et tertiaires, Internat 77 Académie de créteil - Tous  
droits réservés

---

# Calendrier de la formation

Les formations SST ont commencé le jeudi 12 octobre 2017, avec la classe de TTCl.

En terminales bac pro, les TTCl, TMEI, TVTE, TMCA, TMCB, TARCUC seront formés cette année.

En terminales CAP, les 2SEM, 2MMA, 2PROE, 2EVS, 2ECM seront également concernés.

Pour le D.I., les 1TCl passeront également cette formation.

Formations à venir :

TMCA - TMCB : les 11 et 12 janvier

2 EVS / 2 ECM : les 19 et 20 mars

TARCUC : les 05 et 06 avril.

Classes formées lors de la 1ère session :

TTCl (100% de réussite)

TMEI (100%)

2SEM+2MMA (73%)

2PROE (80%)

# Principes de la formation

Une formation de Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T) est proposée, comme depuis plusieurs années, au lycée. Cette formation a commencé en 2011, sous l'impulsion de M. Idami. Un grand nombre de personnes a été formé depuis.

Cette formation SST initiale prépare le sauveteur secouriste du travail à intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail.

Le rôle du SST est d'apporter les premiers secours à une ou plusieurs personne(s) en cas d'urgence lors d'un accident ou d'un malaise à l'atelier en attendant l'arrivée des secours spécialisés (SAMU, pompiers).

La formation ne nécessite aucun pré-requis.

Elle est dispensée au minimum par un formateur SST, rattaché à un organisme de formation habilité - pour la formation initiale et continue de SST.

Trois personnes assurent cette formation : M. Idami et M. Duval.

Mme Neveux, D.D.F.P.T. du secteur industriel, s'occupe des salles, de gérer le planning, et l'organisation des séances.

Les élèves sont demandeurs et désireux d'être formés.

L'objectif pour l'année 2017-2018 est de former le maximum d'élèves à cette certification diplômante.

Cette formation certificative est inscrite dans le référentiel "SST" et elle est obligatoire pour les CAP et les baccalauréats professionnels.

## Durée de la formation

- ▶ session de 12 heures en face à face pédagogique effectif, réparties en plusieurs séances (souvent 2\*6 heures, ou 3\*4 heures)

A ces 12 heures, on peut ajouter, le cas échéant, le temps nécessaire pour traiter des risques spécifiques à la filière concernée.

## Public concerné

En priorité, les élèves, dans le cadre de la formation initiale.

Age minimum :

15 ans dans l'année.

Taille du groupe :

- ▶ 4 à 10 personnes par session
- ▶ au-delà de 10 candidats, la formation est prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à 15 élèves. A partir de 15 élèves, la session doit être dédoublée.

## Contenu de la formation

La formation est conforme au programme et aux documents élaborés par l'INRS.

7 thèmes sont élaborés :

- ▶ Thème 1 : le sauvetage-secourisme du travail
- ▶ Thème 2 : rechercher les risques persistants pour protéger
- ▶ Thème 3 : de "protéger" à "prévenir"
- ▶ Thème 4 : examiner la victime et faire alerter
- ▶ Thème 5 : de "faire alerter" à "informer"
- ▶ Thème 6 : "secourir"
- ▶ Thème 7 : situations inhérentes aux risques spécifiques

## Evaluation des SST

## Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

---

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'I.N.R.S., dans les référentiels d'activité et de compétences SST et transcrits dans une grille de certification des compétences SST (document INRS).

A l'issue de cette évaluation, un certificat de sauveteur-secouriste du travail, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en oeuvre l'ensemble des compétences attendues du SST seront reçus à cette certification SST.

## Formation de Maintien Actualisation des Compétences (MAC) des SST

Pour que cette certification reste valide, le SST doit suivre sa première formation de Maintien Actualisation des Compétences (MAC) dans les 24 mois qui suivent sa formation initiale.

Le non-respect de ces règles fait perdre la certification SST.

En parallèle, M. Duval est sur le projet de la formation "Gestes qui sauvent", concernant les délégués et les suppléants.

Un grand merci à M. Idami pour ces informations.